



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2002
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport de la Mission des Nations Unies aux Tokélaou, 2002

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	2
A. Mandat	1–2	2
B. Composition de la Mission	3–5	2
C. Remerciements	6–8	3
II. Données d'informations concernant le territoire	9–12	3
III. Activités de la Mission des Nations Unies aux Tokélaou	13–44	4
A. Réunions tenues aux Tokélaou	13–31	4
B. Réunions au Samoa	32–36	12
C. Réunions en Nouvelle-Zélande	37–44	14
IV. Conclusions et recommandations	45–72	18
A. Statut des institutions gouvernementales	46–48	18
B. Développement économique et social et sa durabilité	49–64	19
C. Recommandations relatives à l'avancement du processus d'autodétermination	65–72	21
Annexes		
I. Déclaration du <i>faipule</i> Pio Tuia, <i>Ulu-o-Tokelau</i> , à la session extraordinaire du <i>Fono</i> général le 17 août 2002		24
II. Note pour la réunion entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande prévue en novembre 2002 : cadre formel de relation entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande		30
III. Note sur l'assistance économique fournie aux Tokélaou par la Nouvelle-Zélande		32
IV. Itinéraire et activités de la Mission organisée en août 2002		35



I. Introduction

A. Mandat

1. Dans une lettre datée du 25 juin 2002, adressée au Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies a invité le Comité à envoyer une mission de visite des Nations Unies dans le territoire non autonome des îles Tokélaou en août 2002 (A/AC.109/2002/27). La lettre rappelait que l'éventualité d'une telle mission avait été examinée par le *Fono* général des Tokélaou en août 2002 (organe représentatif national), lequel s'y était déclaré favorable en février 2002, que la question avait ensuite été soulevée à la session de juin 2002 du Comité spécial et que, dans le cadre d'un dialogue officieux ultérieur avec le Comité, l'*Ulu-o-Tokelau* (autorité suprême des Tokélaou), le *faipule* Pio Tuia, avait encouragé cette visite.

2. À sa dixième réunion, le 26 juillet 2002, le Comité spécial a accepté l'invitation. Dans un communiqué de presse publié le 12 août 2002 (GA/COL/3070), il avait indiqué que la Mission examinerait la situation aux Tokélaou dans le cadre de l'élaboration conjointe par des représentants du territoire et de la Puissance administrante, la Nouvelle-Zélande, d'un programme de travail visant l'autodétermination du territoire. Dans ce contexte, la Mission examinerait le statut des institutions gouvernementales des Tokélaou, l'évolution juridique et constitutionnelle du territoire ainsi que son développement économique et social et la durabilité de ce développement et ferait des recommandations visant à promouvoir de nouveaux progrès sur la voie de l'autodétermination des Tokélaou.

B. Composition de la Mission

3. Suite à des consultations menées avec les groupes régionaux, il a été décidé que la Mission de visite serait composée de représentants de la Bolivie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Sainte-Lucie et se rendrait aux Samoa, aux Tokélaou et en Nouvelle-Zélande du 12 au 24 août 2002.

4. La Mission comprenait les membres suivants : le Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation, Président du Comité spécial et Président de la Mission de visite, l'Ambassadeur Huntley; le Représentant permanent adjoint de la Bolivie auprès de l'Organisation, l'Ambassadeur Erwin Ortiz Gandarillas; le Ministre et Représentant permanent adjoint de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation, Jimmy Ovia. La Mission était accompagnée par deux fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU : Denise Cook, secrétaire de direction/spécialiste des questions politiques; Janet Hizon, fonctionnaire d'administration/secrétaire.

5. L'Administrateur des Tokélaou, Lindsay Watt, a accompagné la Mission dans les Tokélaou et à Wellington. La Coordinatrice résidente du système des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Apia, Joyce Yu – qui est chargée du Samoa, des Îles Cook, de l'île Nioué et des Tokélaou – s'est également rendue dans les Tokélaou avec la Mission. Elle était accompagnée de trois fonctionnaires du bureau du PNUD

à Apia, la représentante permanente adjointe pour les services d'appui aux programmes et projets, Georgina Bonin; l'Administratrice du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), Harumi Kobayashi; l'associée au Programme, Mutaaga Enosa Faalogo.

C. Remerciements

6. La Mission souhaite faire part de sa profonde gratitude à l'*Ulu-o-Tokelau*, aux *faipule* (représentants élus de chaque atoll), aux trois *Taupulega* (Conseils des anciens), aux *pulenuku* (maires des villages) et aux habitants d'Atafu, de Nukunonu et de Fakaofu pour leur coopération sans faille et leur chaleureuse hospitalité.

7. Les membres de la Mission souhaiteraient également remercier tout particulièrement l'Administrateur des Tokélaou, Lindsay Watt; le Directeur du bureau du Conseil des *faipule*, Falani Aukuso; le Directeur par intérim du projet de nouvelle assemblée des Tokélaou « Modern House », Aleki Silao; le technicien informatique au Ministère de la santé des Tokélaou, Mikaele Maiava; ainsi que la Coordinatrice résidente et le personnel du système des Nations Unies à Apia de l'aide qu'ils ont apportée à la Mission pendant toute sa visite.

8. Les membres de la Mission expriment leur profonde gratitude au Gouvernement néo-zélandais pour la coopération étroite et l'assistance qu'il a apportées à la Mission ainsi que les égards qu'il a eus pour elle pendant les consultations tenues à Wellington.

II. Données d'informations concernant le territoire

9. Les Tokélaou, territoire non autonome administré par la Nouvelle-Zélande, se situent dans le Pacifique Sud et sont composées de trois petits atolls (Fakaofu, Nukunonu et Atafu) d'une superficie totale de 12,2 kilomètres carrés. Fakaofu (4 kilomètres carrés) est le plus méridional des trois atolls; Nukunonu (4,7 kilomètres carrés) se trouve à environ 50 kilomètres de Fakaofu et Atafu (3,5 kilomètres carrés) à près de 100 kilomètres de Nukunonu. Chaque atoll est composé de bandes de terre d'une largeur ne dépassant pas 200 mètres et son altitude n'excède jamais 5 mètres au-dessus du niveau de la mer, si bien que le territoire est extrêmement exposé aux ouragans et à tout changement climatique. L'archipel des Samoa, situé à 480 kilomètres au sud, est son voisin important le plus proche.

10. Selon le dernier recensement quinquennal qui remonte à octobre 2001, le territoire compte 1 518 habitants dont 608 sur une île de l'atoll d'Atafu, 501 sur deux îles de l'atoll de Fakaofu et 409 sur une île de l'atoll de Nukunonu. La vie sur les atolls étant difficile et offrant peu de débouchés quelque 6 000 Tokélaouans se sont installés en Nouvelle-Zélande et quelques centaines d'autres ont émigré au Samoa. Les Tokélaouans ont des liens linguistiques, familiaux et culturels avec d'autres îles du Pacifique, surtout les Samoa et Tuvalu. La famille et la famille élargie forment le noyau de l'organisation sociale, le village (*nuku*) étant la fondation de la société tokélaouane. Le bien-être de la collectivité revêt une importance capitale dans ce qui a toujours été une économie de subsistance. Le poisson des océans et des lagons constitue un élément de base du régime alimentaire

local. Les terres coralliennes étant de faible superficie et infertiles, il n'y a pas d'activité agricole proprement dite, bien que les Tokélaouans pratiquent l'élevage des porcs et des poulets et produisent des cultures traditionnelles comme la noix de coco, le fruit à pain et, en quantités limitées, le fruit de pandanus et le taro. Il est toutefois de plus en plus manifeste que le territoire dépend par trop de produits alimentaires importés et transformés, ce qui favorise l'apparition de maladies liées au mode de vie.

11. Traditionnellement, le gouvernement de chacun des atolls est assuré par le *Taupulega* (Conseil des anciens) de chaque atoll. Quant au *Fono* général, organe représentatif national le plus récent, il se compose de représentants de chaque atoll élus au suffrage universel pour un mandat de trois ans. En 1999, il a été décidé que chaque village élirait six représentants au *Fono* général : le *faipule* (chef du village), le *faipule* adjoint, le *pulenuku* (maire du village, responsable de son administration au jour le jour) et le *pulenuku* adjoint, ainsi que deux délégués choisis par les *fatupaepae* (comités féminins) et les *aumaga* (groupe des hommes aptes au travail) de chaque atoll. Après les changements introduits en novembre 2001, la représentation au sein du *Fono* a été modifiée afin de refléter les résultats du recensement de 2001. Le nouveau *Fono* compte ainsi 21 membres, les trois atolls ayant un nombre de sièges proportionnel à la taille de leur population (Atafu, 8; Fakaofu, 7; Nukunonu, 6). Quand le *Fono* ne siège pas, le gouvernement est assuré au niveau national par le Conseil des trois *faipule*. Chacun des *faipule* assure à tour de rôle pour une période d'un an les fonctions du *Ulu-o-Tokelau*.

12. En juin 2000, le *Fono* général a officiellement lancé le projet dit de « nouvelle assemblée des Tokélaou », qui s'attaque à la question fondamentale pour le territoire qui est la mise en place d'un cadre constitutionnel, à savoir, l'édification d'une nation autonome reposant sur une structure de village. Ce projet, qui est appuyé par l'Agency for International Development de la Nouvelle-Zélande et le PNUD, couvre quatre domaines essentiels :

- a) Bonne gestion des affaires de l'État c'est-à-dire création d'un cadre gouvernemental, évolution constitutionnelle, structures opérationnelles et de gestion;
- b) Développement des capacités (c'est-à-dire examen des administrations nationales et villageoises) et mise au point d'une formation à la gestion;
- c) Programmes de développement durable aux niveaux national et villageois;
- d) « Friends of Tokelau » « Les amis des Tokélaou » : création d'une organisation destinée à associer au développement des Tokélaou des personnalités (surtout des Tokélaouans vivant en Nouvelle-Zélande) et organisations étrangères¹.

III. Activités de la Mission des Nations Unies aux Tokélaou

A. Réunions tenues aux Tokélaou

1. Réunions tenues à Fakaofu, le 15 août 2002

13. Vingt-quatre heures après avoir quitté le Samoa à bord du *Lady Naomi*, le matin du 14 août, la Mission des Nations Unies est arrivée dans l'atoll de Fakaofu.

Le *faipule* (représentant du village), le *pulenuku* (maire) et les anciens ont accueilli les membres de la Mission et les ont accompagnés à la salle de réunion où, après la cérémonie traditionnelle de bénédiction et d'accueil, le chef des anciens a rappelé que la dernière Mission des Nations Unies aux Tokélaou avait eu lieu en 1994 et qu'à l'époque, l'*Ulu* – qui est l'actuel *pulenuku* de Fakaofu, avait prédit que le village et le territoire allaient se développer. Il a invité la Mission des Nations Unies à en juger par elle-même. La Mission a mené des consultations dans la salle de réunion pendant toute la matinée et, avant de regagner le bateau, a visité l'hôpital Fenufala, l'école Tialeniu et les locaux du fournisseur local de services téléphoniques, Teletok Company.

14. Le *faipule* Kolouei O'Brien a prononcé une brève allocution puis a présenté un document de synthèse, préparé par le Conseil des anciens, récapitulant les avancées réalisées dans les quatre domaines sur lesquels porte le projet de nouvelle assemblée. Il a mis l'accent sur la nécessité constante de faire face aux coûts de fonctionnement et au coût du renouvellement de l'équipement du réseau des télécommunications, ainsi que des secteurs de l'énergie électrique et des transports. Bien que les Tokélaouans cherchent de nouvelles sources de revenus, ils continuent d'avoir besoin d'une aide financière suivie. Pour ce qui est de l'autodétermination, les anciens ont déclaré qu'ils auraient besoin d'un délai supplémentaire pour mener à bien les objectifs établis par le Comité spécial et poursuivre leur dialogue avec la Nouvelle-Zélande au sujet de la relation entre ce pays et les Tokélaou. Au cours de l'exposé, il a également insisté sur la nécessité d'examiner, avec la Puissance administrante, le statut de l'île Swains en soulignant que cette question était très importante pour la population de Fakaofu et qu'il serait préférable qu'elle soit réglée avant que toute décision concernant l'autodétermination ait été prise.

15. Au cours du dialogue avec les membres de la Mission des Nations Unies qui s'est ensuivi, le *faipule* Kolouei O'Brien a déclaré que le rude voyage qu'ils venaient d'effectuer en mer leur avait certainement fait comprendre un problème grave pour les Tokélaou, à savoir l'isolement géographique combiné au manque de moyens de transport. Ainsi que l'a récemment souligné l'*Ulu*, lors du séminaire de Nadi (Fidji) ainsi qu'à New York, les petits États insulaires ne peuvent ni améliorer leur gouvernance ni planifier leur avenir sans le soutien d'entités telles que le PNUD et, dans le cas des Tokélaou, sans l'aide de la Nouvelle-Zélande, leur partenaire depuis 70 ans. Le territoire souhaite conserver ses structures traditionnelles et sa culture tout en exerçant son droit à l'autodétermination, ce qu'il a signifié clairement en demandant à ce que la gestion de l'administration publique tokélaouane lui soit dévolue. Toutefois, pour parvenir à cet objectif, le territoire doit, premièrement, définir ses liens actuels avec la Nouvelle-Zélande et, deuxièmement, développer sa constitution qui n'en est qu'au stade d'une première ébauche. Il doit également développer une zone économique exclusive (ZEE) et finaliser le projet de création d'un fonds d'affectation spéciale lancé par les Tokélaou avec des fonds de sa ZEE et auquel la Nouvelle-Zélande a généreusement versé 3,4 millions de dollars néo-zélandais² (voir l'annexe III). Le territoire a besoin de meilleures infrastructures dans le domaine médical, de l'enseignement, des transports et des communications, de débouchés à offrir aux jeunes arrivant sur le marché de l'emploi, ainsi que de digues pour se protéger des changements climatiques. En conclusion, le *faipule* Kolouei O'Brien a déclaré que la population de Fakaofu appréciait que le Comité spécial lui donne la possibilité de résoudre tous les détails relatifs à la gouvernance et au développement, d'éviter les problèmes

rencontrés par les autres micro-États du Pacifique, notamment les Îles Cook et Nioué et de pouvoir « s'acheminer lentement » vers l'autodétermination.

16. Un autre orateur de Fakaofu a observé que les Tokélaou étaient l'un des territoires à propos desquels le plus grand nombre de rapports avaient été écrits et que la plupart des membres du gouvernement local étaient conscients des choix possibles. D'autres intervenants ont insisté sur la difficulté que représente l'amélioration des infrastructures et des équipements locaux, l'harmonisation du point de vue des trois atolls et l'examen des détails avec la Puissance administrante, notamment en ce qui concerne l'aide financière et les droits des Tokélaouans vivant en Nouvelle-Zélande dans le cadre de toute prise de décisions future. La capacité des Tokélaou à passer des accords bilatéraux avec leurs voisins et à obtenir le soutien d'organisations régionales a également été jugée importante. Ces problèmes restent en suspens. En conclusion, le *faipule* a estimé que le dialogue avait été fructueux et a déclaré que, dans leur progression vers l'autodétermination, les Tokélaou se sentiraient plus assurés si l'ONU était disposée à jouer le rôle d'un « arbitre honnête ».

17. L'Administrateur des Tokélaou, Lindsay Watt, s'est félicité du dialogue mené par les intervenants avec la Mission des Nations Unies. Il a déclaré que les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande trouvaient, lentement, des solutions sur mesure aux problèmes propres au territoire mais que certains facteurs militaient en faveur d'une plus grande rapidité. Soulignant que la composition du Conseil des anciens de Fakaofu – dont les membres sont choisis en fonction de leur âge et non pas de leur qualité de chef de famille – était différente de celle des conseils des deux autres atolls, il s'est demandé s'il ne serait pas plus difficile à ce Conseil de trouver des réponses simples à la question du changement institutionnel. Il s'est donc félicité que le *faipule* ait proposé l'élaboration d'une constitution en vue de préciser davantage le rôle du Conseil des anciens. Il a également trouvé intéressante l'idée de lancer un appel aux « fils et filles des Tokélaou » afin qu'ils reviennent dans l'atoll et fassent bénéficier le territoire de leurs capacités et de leur expertise. Nombre de Tokélaouans expatriés ne peuvent probablement pas revenir vivre aux Tokélaou à cause de leur situation financière et familiale mais ils pourraient sans nul doute offrir une collaboration importante par voie électronique et en fournissant des conseils à partir de leur expérience professionnelle. En ce qui concerne la question de l'autodétermination, l'Administrateur a déclaré que la Nouvelle-Zélande était reconnaissante du rôle important qu'ont joué Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en se portant auteurs de la résolution sur les Tokélaou adoptée chaque année par l'ONU. Après la visite de la Mission des Nations Unies, les réunions que tiendra le Comité spécial l'année suivante seront certainement l'occasion d'un débat animé sur la question des Tokélaou. L'Administrateur a indiqué que l'importante question des capitaux et des infrastructures des Tokélaou, ainsi que la possibilité qu'une insuffisance dans ces deux domaines puisse faire obstacle à l'autodétermination, seront examinées lors des discussions entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande prévues en novembre 2002, à l'occasion desquelles le Conseil des *faipule* se rendra à Wellington. Nombre des réponses apportées aux questions posées alors seraient précisées lors des discussions. En attendant cette rencontre, une visite de l'équipe de la New Zealand Agency for International Development (NZAID) était prévue aux Tokélaou pendant les dernières semaines d'août. Enfin, pour ce qui est de l'information diffusée sur les différentes options politiques à la disposition du territoire, l'Administrateur a souligné l'importance de la radio pour faire connaître

les prises de positions et les dernières nouvelles à ce sujet auprès de la population tokélaouane.

2. Réunions tenues à Atafu, le 16 août 2002

18. La Mission des Nations Unies est arrivée à Atafu le 16 août au matin. Après la cérémonie d'accueil et de bénédiction traditionnelle, à laquelle étaient présents le *faipule*, le *pulenuku*, le Conseil des anciens, des représentants du *Fono* général et d'autres membres de la communauté, le *faipule* Kuresa Nasau a ouvert les consultations en présentant la déclaration des anciens. Une fois les consultations terminées, les membres de la Mission des Nations Unies ont visité la station FM et l'hôpital d'Atafu. Après la cérémonie d'adieu, la Mission a embarqué pour Nukunonu, où elle est arrivée le lendemain.

19. Dans leur déclaration, les anciens ont mis l'accent sur les progrès réalisés depuis qu'en 1994 les Tokélaou avaient exprimé au Comité spécial leur volonté de posséder leurs propres structures administratives tout en conservant des liens étroits avec la Puissance administrante. Ainsi, le projet majeur de nouvelle assemblée des Tokélaou a été élaboré; les membres du *Taupulega* ont acquis des connaissances modernes leur permettant de définir une structure administrative adaptée à Atafu et, au-delà, aux Tokélaou dans leur ensemble; des mesures sont en cours d'application en vue d'améliorer la gouvernance et de diffuser les décisions du *Taupulega* auprès de la population grâce à la nouvelle station de radio FM; les anciens et les fonctionnaires participent à des ateliers de renforcement des capacités; Atafu favorise le développement des pêcheries des Tokélaou et l'exploitation de leur zone économique exclusive; le programme « Les amis des Tokélaou » est également accueilli avec satisfaction et encourage les Tokélaouans vivant à l'étranger et possédant des qualifications à aider leur patrie. Plus précisément, étant donné les dangers liés au réchauffement de la planète et les ouragans, la population d'Atafu s'est déclarée préoccupée de la fragilité de ses digues et a demandé que le PNUD lui fournisse une aide supplémentaire. Elle a demandé au Comité spécial de la soutenir au cours du processus menant à l'autodétermination et d'appuyer l'allocation de fonds supplémentaires au projet de nouvelle assemblée. Les anciens ont conclu en soulignant que s'ils n'étaient pas encore prêts à fonctionner de manière autonome, ils étaient fermement engagés sur la voie de l'autodétermination. Toutefois, ils souhaitent s'assurer que leur démarche est adéquate et restent étroitement associés à la Puissance administrante.

20. Au cours du dialogue qui s'est ensuivi avec la Mission des Nations Unies, plusieurs orateurs ont évoqué la nécessité de disposer de sources d'énergie renouvelable, de digues et de moyens de transport plus accessibles. Une intervenante a indiqué que la culture traditionnelle tokélaouane interdit aux femmes de faire entendre leur opinion et, exprimant sa préoccupation, a déclaré que tous les enfants des Tokélaou devraient recevoir une information plus importante au sujet de leur avenir. En ce qui concerne les formules possibles d'autodétermination, le *faipule* a déclaré que la libre association nécessiterait des structures administratives solides et que cette formule ne répondrait peut-être pas complètement aux besoins des Tokélaou. Cependant, l'intégration à la Nouvelle-Zélande – qui a toujours été, pour les territoires, un partenaire bienveillant et encourageant, pourrait aboutir à un affaiblissement de l'identité tokélaouane – exigerait des dispositions spéciales en matière d'autonomie administrative locale, ainsi que le soutien des Tokélaouans résidant en Nouvelle-Zélande. Bien que la durée exacte du processus

d'autodétermination ne soit pas connue, les Tokélaou sont déterminées à progresser prudemment dans le cadre de la structure qu'offrira la nouvelle assemblée, afin d'aboutir à un statut compris et accepté par tous. Il serait mauvais pour le territoire de se hâter d'adopter une décision pour respecter les échéances fixées dans le cadre de la deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme. Des orateurs ont espéré que le dialogue avec la Nouvelle-Zélande prévu en novembre 2002 éclaircirait la relation entre ce pays et le territoire. Il a semblé à un intervenant que les Tokélaou semblaient attendre que la Nouvelle-Zélande prenne l'initiative de certaines démarches et vice-versa. Peut-être l'ONU pourrait-elle favoriser la prise d'une telle initiative, puis en arbitrer le déroulement. Un autre orateur a signalé que la tenue d'un dialogue approfondi entre la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou a été demandée à plusieurs reprises afin que la nature des formules possibles d'autodétermination soit définie, à la fois par le Gouvernement et par le territoire. La Nouvelle-Zélande a accepté cette demande mais les détails relatifs aux formules possibles et aux questions de gouvernance et de financement doivent encore être examinés.

21. L'Administrateur de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'il y avait des années que les formules possibles d'autodétermination étaient débattues en détails et qu'il avait toujours été difficile de faire accepter des concepts perçus comme d'origine extérieure. La création d'une station de radio FM a représenté une avancée considérable car elle a permis à la population de poser des questions pendant les émissions d'information et d'être mieux informée. Il n'est pas exact que le territoire des Tokélaou et la Nouvelle-Zélande attendent, chacun, de l'autre qu'il prenne l'initiative. Les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande oeuvrent de concert à une solution satisfaisante pour la population des atolls ainsi que pour les 6 200 Tokélaouans qui vivent en Nouvelle-Zélande. Quelle qu'elle soit, la décision finale sera acceptée, à condition que l'ONU juge qu'il s'agit de l'expression véritable de la volonté des Tokélaouans.

3. Réunions tenues à Nukunonu le 17 août 2002

22. La Mission est arrivée à Nukunonu le 17 août. À l'issue d'une réception de bienvenue, des réunions distinctes se sont tenues avec la communauté et avec le Conseil des anciens. Les membres de la Mission ont été invités à planter un cocotier, à se rendre dans l'école de Matiti et à la station de radio FM. Durant l'après-midi, la Mission a rencontré les membres du *Fono* général, présidé par l'*Ulu-o-Tokelau*, réunion à laquelle ont assisté des délégués des trois atolls, après quoi la Mission a officiellement achevé sa visite aux Tokélaou et a regagné Samoa par bateau.

23. Durant la réunion avec la communauté des Nukunonu, plusieurs femmes ont mentionné que des progrès considérables avaient été accomplis sur l'atoll au cours des dernières années. Le renforcement de l'autonomie avait amélioré la vie quotidienne : des projets relatifs à la gouvernance aidaient le Conseil des anciens à prendre des décisions, la radio FM facilitait la diffusion de ces décisions, les femmes bénéficiaient d'un meilleur appui pour vendre leurs produits artisanaux et les jeunes gens disposaient d'un centre de formation. Toutefois, l'appui fourni par la Nouvelle-Zélande et le PNUD demeurait fort nécessaire pour des questions de différente importance afin de réduire la dépendance des Tokélaou à l'avenir. Des services, tels que les connexions téléphoniques, étaient fournis, mais les gens, en particulier les femmes, ne percevaient pas de revenus leur permettant de se les payer. Tokélaou devait accroître sa capacité d'exploiter ses ressources naturelles, le

coprah et les produits artisanaux, trouver des marchés et en retirer des recettes. D'autres intervenants ont parlé de la nécessité de disposer d'un quai, d'un meilleur système de liaisons maritimes et de véhicules pour le traitement des cargaisons lourdes, tandis qu'un autre a rappelé à la délégation la vulnérabilité des Tokélaou face à la dégradation de l'environnement et a lancé un appel pour que les nations puissantes réduisent leurs émissions de gaz dangereux dans l'atmosphère.

24. Lorsque la Mission a rencontré le Conseil des anciens, *faipule* Pio Tuia, l'*Ulu-o-Tokelau* en titre, a lu une déclaration des anciens décrivant les progrès faits concernant les questions jugées vitales pour le programme de travail aux fins de la décolonisation convenu par la Nouvelle-Zélande, les Tokélaou et l'Organisation des Nations Unies, à savoir les institutions, la constitution et l'élaboration des lois, les faits nouveaux sur les plans économique et social et les suggestions visant à faire progresser le processus d'autodétermination. La nouvelle assemblée était un excellent mécanisme pour enregistrer des progrès dans tous ces domaines et elle restaurait le pouvoir du Conseil des anciens en leur fournissant de meilleurs conseils et un meilleur appui. Le projet de nouvelle assemblée concernait la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et le développement économique, domaines dans lesquels Nukunonu avait enregistré des progrès; toutefois, la nécessité d'assurer une croissance économique était l'élément primordial. De nouveaux services étaient fournis, mais ils étaient trop chers pour la communauté sans des subventions importantes du Gouvernement. Nukunonu avait élaboré un plan pour développer des ressources telles que le fruit médicinal *nonu*, le coprah, les pêches et les produits artisanaux, et attendait une réponse de la Puissance administrante. Un autre élément important était le développement des infrastructures de Nukunonu au moyen d'améliorations apportées au chenal, au quai, et la digue, les installations de stockage de carburant et l'élimination des déchets. En outre, les Tokélaou avaient besoin d'un meilleur système de liaisons maritimes et d'une bande d'atterrissage pour faciliter les évacuations médicales, les voyages des responsables d'organismes extérieurs et éventuellement le tourisme. L'éducation et la santé étaient aussi des domaines prioritaires dans lesquels le PNUD pouvait fournir une assistance au moyen du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU). Un autre point préoccupant dont il a été question était la nécessité pour les Tokélaou de protéger leur écosystème fragile. Les Tokélaou souhaitaient bénéficier d'une assistance en vue d'obtenir des ressources financières du Fonds pour l'environnement mondial, même s'ils étaient conscients que, du fait de leur statut de territoire, ils risquaient de ne pas y avoir droit.

25. Plusieurs intervenants, auxquels la Mission avait demandé si les trois options d'autodétermination offertes aux Tokélaou avaient fait l'objet d'un examen détaillé, ont mentionné qu'il était nécessaire tout d'abord de renforcer la nouvelle assemblée, qui, bien qu'étant un projet récent, avait déjà permis aux Tokélaou de s'ouvrir sur le monde extérieur. Les Tokélaou ne souhaitaient pas rompre leurs liens avec la Nouvelle-Zélande, mais il leur restait à définir le type de relation à maintenir avec elle. Un autre intervenant a mentionné la nécessité pour la société civile d'être mieux au fait des options existantes afin que tout le monde comprenne les incidences qu'elles auraient.

26. La réunion finale durant la visite de la Mission aux Tokélaou a consisté en une session spéciale des délégations au *Fono* général, en présence des anciens des trois atolls. Dans sa déclaration, l'*Ulu* a exposé les faits nouveaux survenus dans le

territoire depuis la dernière mission de visite en 1994. Concernant les options offertes en matière d'autodétermination, l'*Ulu* a fait la déclaration suivante :

« Je tiens à déclarer catégoriquement que du point de vue des Tokélaou, toutes les options s'agissant d'effectuer un "choix" touchant au droit à un acte d'autodétermination sont ouvertes. La présente activité est compatible avec le développement de l'autodétermination interne – en mettant fortement l'accent sur des arrangements de gouvernance pour les villages, ni plus ni moins. Cela ne signifie pas que nous penchons assurément vers un statut de libre association. Cela ne signifie pas non plus qu'il y aura une pleine intégration. De fait, nous ne pouvons pas dire grand-chose de l'option de pleine intégration parce qu'elle n'a jusque-là pas été étudiée ni discutée de quelque façon que ce soit.

Nous avons demandé au Gouvernement néo-zélandais de discuter de ce que représenterait l'option de pleine intégration. Nous considérons que cela fait partie intégrante de notre capacité de prendre une décision en pleine connaissance de cause concernant l'option à retenir. »

Le texte intégral de la déclaration de l'*Ulu* devant le *Fono* général est reproduit à l'annexe I.

27. Dans sa déclaration au *Fono* général, l'Administrateur de la Nouvelle-Zélande a souligné la nécessité pour les Tokélaou de décider eux-mêmes de la ligne de conduite à suivre à l'avenir. Chaque village devrait être fier de sa spécificité mais aussi être uni aux autres lorsque les Tokélaou cherchent à bénéficier d'une aide extérieure. Il était important, en particulier pour les chefs traditionnels qui n'avaient guère eu de contact avec le monde extérieur, de ne pas oublier que la gouvernance n'était pas modifiée parce que des idées extérieures étaient imposées, mais parce qu'en modernisant les idées, les Tokélaou pouvaient assurer un avenir durable à leur population. Il fallait établir un véritable partenariat entre le *Taupulega* et ceux qui étaient à leur service. Le *Fono* général était l'organe de contrôle suprême pour veiller à ce que les affaires de la nation soient bien conduites et, à cette fin, il fallait que le Conseil des *faipule* soit bien préparé et uni. Dans le cadre du projet de nouvelle assemblée, la bonne gouvernance devrait conduire au développement; à cet égard, il n'était pas difficile de comprendre pourquoi les Tokélaou devaient mettre l'accent sur l'éducation et la santé et pourquoi leurs dirigeants devaient fréquemment faire le bilan et songer aux exigences futures. La nouvelle assemblée semblait aussi être un excellent mécanisme pour faire face aux pénuries de personnel. Le programme de travail du Comité spécial sur les Tokélaou comprenait la notion de gouvernance durable, de développement durable et de partenariat durable, ce qui avait conduit les Tokélaou à élaborer un plan stratégique triennal. Les programmes du PNUD et de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international seraient grandement facilités s'ils pouvaient être harmonisés avec ces objectifs stratégiques, une fois que tout serait en place sur le plan administratif aux Tokélaou pour que cela soit possible. Concernant le partenariat central extérieur des Tokélaou avec la Nouvelle-Zélande, l'Administrateur a noté que les résultats de l'exercice visant à refléter cette relation auraient un caractère unique dans le contexte des Tokélaou. Cet exercice serait intrinsèquement ambitieux, tant du point de vue conceptuel que politique et pratique. Une des principales préoccupations de l'Administrateur était que les Tokélaou devraient disposer des meilleurs conseils possible, tant localement qu'à l'extérieur. Les résultats seraient probablement aussi

novateurs qu'ils devaient être durables et ils seraient élaborés de concert par les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande et seraient non limités dans le temps.

4. Message transmis par la Mission pendant sa visite aux Tokélaou

28. Tout au long de son séjour aux Tokélaou, la Mission a expliqué le mandat du Comité spécial et les objectifs de la Mission tendant à évaluer les progrès réalisés dans le plan de travail pour la décolonisation du territoire dans le contexte de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001-2010). La Mission a souligné que, après s'être rendue dans les atolls et avoir constaté la situation directement, elle pouvait pleinement comprendre qu'il était important de s'atteler aux questions de développement. Toutefois, les Tokélaou disposaient aussi d'un patrimoine important, tel que sa culture et ses traditions uniques. Les habitants des îles renforçaient leurs structures de gouvernance, leurs capacités et leur situation économique et sociale par l'intermédiaire de la nouvelle assemblée des Tokélaou, mécanisme qui, à l'évidence, bénéficiait d'un soutien solide et qui semblait bien convenir aux caractéristiques particulières du territoire. La Mission comprenait qu'il était nécessaire pour les Tokélaouans de procéder avec circonspection afin d'éviter de commettre des erreurs. À l'évidence, il ne s'était pas encore dégagé de consensus sur ce que le statut politique des Tokélaou devrait être. Toutefois, la question de l'autodétermination ne devait pas nécessairement être mise de côté jusqu'au règlement de toutes les questions connexes.

29. La Mission a précisé à nombre des participants aux réunions que l'autodétermination ne signifiait pas nécessairement que les liens seraient rompus avec la Puissance administrante. Cela signifiait que les Tokélaouans devraient choisir leur statut politique futur. Pour cela, les Tokélaou devaient, en coopération avec la Puissance administrante, progresser vers ce qui, selon le territoire, lui convenait le mieux. La Mission a souligné que tous les Tokélaouans devaient être pleinement informés des trois options existantes (libre association, intégration ou indépendance) et de leurs différentes répercussions et conséquences. La diffusion de l'information par les nouvelles stations radio FM mises en place était un très bon début et des mesures supplémentaires pouvaient être prises pour assurer une éducation politique. Le Comité spécial considérait qu'il pouvait aider à mieux faire comprendre à la population les différentes options en assurant la promotion d'une étude sur celle-ci et sur leurs répercussions et leurs conséquences pour les Tokélaou. Il était possible aussi de compter sur le système des Nations Unies pour fournir un appui en vue de satisfaire les besoins en matière de gouvernance, de renforcement des capacités et de développement durable.

30. La Mission considérait que pour décider de leur avenir, les Tokélaouans avaient intérêt à considérer la situation de certains de leurs voisins des îles du Pacifique qui, dans le cadre de statuts politiques différents, se heurtaient à des problèmes économiques et sociaux et à des pressions environnementales similaires. Il était très important aussi que les trois atolls aient un développement politique, économique et social unifié et que les Tokélaouans ayant des qualifications et vivant à l'étranger puissent fournir un appui à la population tokélaouane qui vivait une période de changement. La Mission espérait que dans le cadre de la deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme, avec la pleine coopération de la puissante administrante et l'assistance de la communauté internationale, les Tokélaou pourraient décider quel type de relations ils désiraient avec la Nouvelle-Zélande, se fixer une échéance pour atteindre cet objectif et mettre en place le type

de structures administratives nécessaire pour l'option retenue. Les prochaines réunions de novembre 2002 entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande visant à établir un cadre de relations et les réunions prévues sur les questions constitutionnelles pourraient bien commencer à régler un grand nombre des questions pendantes.

5. Déclaration faite aux Tokélaou par la coordonnatrice résidente des Nations Unies et représentante résidente du PNUD

31. Durant les réunions qui se sont tenues aux Tokélaou, la représentante résidente du PNUD s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée de présenter le nouveau programme de pays pour le nouveau cycle 2003-2007, qui constitue un partenariat avec les Tokélaou. Les grandes étapes de la relation du PNUD avec les Tokélaou étaient la première liaison téléphonique dans le territoire en 1997, l'édification de digues après le cyclone et la fourniture d'un appui au début du projet de nouvelle assemblée, qui s'est poursuivie. Le projet de nouvelle assemblée serait le principal projet du prochain cycle. Une aide du PNUD à titre de don suivra deux axes : la gouvernance et le développement durable. Au titre de la gouvernance, l'appui à la nouvelle assemblée se poursuivrait en matière de renforcement des capacités et de formation. Ainsi, par le passé, le PNUD avait fourni un appui à la création d'une radio FM en vue d'accroître la transparence dans les questions politiques, sociales et économiques. Il était tiré parti du Programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés, connu dans le contexte actuel comme les « Amis des Tokélaou », et du Programme des Volontaires des Nations Unies pour faire bénéficier les atolls de compétences. Au titre du développement durable, le PNUD fournirait un appui à des projets de développement tels que des projets de microentreprise pour les femmes et de formation professionnelle pour les jeunes; une évaluation d'ensemble des ressources halieutiques visant à renforcer l'industrie de la pêche; et des projets de gestion de l'environnement visant à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles en construisant des unités fonctionnant à l'énergie solaire et en améliorant le stockage de carburants et la protection contre les déversements d'hydrocarbures. Les Tokélaou ne pouvaient recevoir des fonds au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du fait de leur statut de territoire, mais le PNUD étudierait les moyens qui permettraient aux Tokélaou de bénéficier des projets régionaux du FEM. Un fonds d'affectation spéciale du PNUD récemment constitué avait octroyé aux Tokélaou des fonds pour des activités relatives aux sources d'énergie renouvelable qui étaient liées à un projet régional du FEM. La représentante a pris note des autres besoins portés à son attention et a déclaré qu'elle discuterait de la possibilité de chercher à les satisfaire en collaboration avec les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande. En outre, la représentante a noté la volonté du PNUD d'aider le territoire si les Tokélaou demandaient qu'une étude soit effectuée pour examiner les options touchant à son autodétermination future.

B. Réunions au Samoa

1. Réunions avec des représentants d'organismes du système des Nations Unies

32. La Mission a bénéficié de la présence de la représentante résidente du PNUD tout au long de sa visite aux Tokélaou et a ainsi pu obtenir de nombreuses informations sur les activités du Programme dans le territoire (voir par. 31 ci-

dessus). Après être retournée au Samoa par bateau le 19 août 2002, la Mission a rencontré à Apia d'autres représentants du système des Nations Unies, s'occupant des Tokélaou. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Samoa, le docteur Han Tieru, et le spécialiste de la gestion des programmes, Stephan Terras, ont donné à la Mission de nombreux documents sur les conditions sanitaires dans le territoire. Ils ont expliqué que le budget du programme de pays de l'OMS pour les Tokélaou (membre associé de l'OMS) était de 100 000 dollars pour deux ans, 50 % de ce montant étant consacré à des bourses pour les étudiants tokélaouans en médecine et médecine dentaire. Les fonds restants étaient principalement consacrés à la promotion de modes de vie sains. Ne disposant que de ressources limitées, l'OMS n'avait pas procédé à une évaluation récente des conditions sanitaires. Le Directeur de la santé des Tokélaou avait toutefois des contacts fréquents avec l'OMS. Les bourses de l'OMS étaient généralement attribuées à l'École de la faculté de médecine de Fidji et non à des institutions australiennes ou néo-zélandaises pour éviter le risque que les étudiants restent dans ces pays après avoir obtenu leurs diplômes au lieu de retourner aux Tokélaou. Il était malgré tout difficile de faire en sorte que les médecins restent sur les atolls, situation qui se présentait dans de nombreuses îles du Pacifique. Le spécialiste de la gestion des programmes de l'OMS devait se rendre aux Tokélaou en octobre 2002 et serait peut-être en mesure de développer les activités de l'OMS sur place. La Mission a invité l'OMS à envisager d'imposer des conditions aux bourses qu'elle attribue dans le domaine médical pour accroître les chances que les praticiens tokélaouans restent sur les atolls après l'obtention de leurs diplômes.

33. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Vili Fuavao, a fait observer que les Tokélaou n'étaient pas membre de la FAO, et que toute activité dans le territoire devrait être demandée par la Nouvelle-Zélande. Toutefois, certaines activités avaient été financées au niveau régional, notamment un projet d'aquaculture financé par le Japon jusqu'à son terme, à la fin des années 90.

34. La Directrice de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Apia, Edna Tait, a indiqué que parmi les principaux domaines d'activité de l'Organisation (éducation, communication et information, culture, sciences naturelles et sciences sociales et humaines), les Tokélaou, comme la plupart des nations, préféraient surtout bénéficier d'une assistance dans le domaine de l'éducation. Malgré la pénurie de fonds, l'UNESCO avait financé pendant plusieurs années des programmes de formation des enseignants en cours d'emploi aux Tokélaou, dans le cadre de ses programmes régionaux pour le Pacifique. Plus récemment, le programme de formation était principalement exécuté par des enseignants financés par l'initiative Service volontaire à l'étranger. L'UNESCO avait également poussé les écoles des Tokélaou à devenir « associées » et à ainsi s'engager à faire connaître les Nations Unies à leurs élèves. Par ailleurs, l'UNESCO avait contribué financièrement au projet d'énergie solaire du PNUD. Mme Tait a également souligné que l'UNESCO souhaitait aider les Tokélaou à préserver leurs traditions culturelles uniques. Maintenant que les Tokélaou étaient devenues membre associé de l'UNESCO, il leur serait plus facile de participer à des réunions régionales et de bénéficier d'un financement. La représentante espérait obtenir à cet égard des nouvelles des autorités des Tokélaou responsables de l'enseignement

2. Réunion avec le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud

35. Le Directeur adjoint du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, F. Vitolio Lui, a fait observer que les Tokélaou, en leur qualité de membre de cette organisation non gouvernementale, avaient totalement accès à l'assistance dans les domaines de la protection de l'environnement, de la prévention de la pollution, des changements climatiques et du développement économique. Le Directeur du Programme s'était rendu en visite officielle aux Tokélaou en juin 2002 pour examiner les attentes et besoins du territoire. Le Programme fournissait également des conseils techniques aux Tokélaou sur des questions comme la préservation de l'environnement marin, les technologies de l'information, l'éducation en matière d'environnement, les plans d'urgence en cas de marée noire et l'amélioration des porcheries et des réservoirs d'eau à Nukunonu. Par ailleurs, le Programme a aidé les Tokélaou à établir leur rapport d'évaluation nationale pour le Sommet mondial pour le développement durable et son programme de développement économique durable. D'après M. Lui, le meilleur moyen pour les Tokélaou d'obtenir un appui pour développer une zone économique exclusive et pour la gestion de leur programme de pêches serait par l'intermédiaire de l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud, auquel les Tokélaou ont récemment adhéré.

3. Réunion avec le Premier Ministre du Samoa

36. Le 20 août 2002, la Mission a rendu visite à Tuila'epa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre du Samoa, à son retour d'une réunion du Forum des dirigeants du Pacifique. Le Premier Ministre a réaffirmé le lien étroit qui existait de longue date entre le Samoa et les Tokélaou et a garanti que son pays continuerait d'apporter une assistance au territoire. Le Samoa servait de point de transit pour les exportations des Tokélaou, comme le coprah et des produits artisanaux, et avait mis à la disposition du territoire des prêtres, des médecins et des infirmières. Dans le même temps, de nombreux Tokélaouans vivaient au Samoa en tant que ressortissants néo-zélandais tout en maintenant leur identité culturelle de Tokélaouans. S'agissant du futur statut politique des Tokélaou, le Premier Ministre a rappelé que c'était à la population des Tokélaou de décider. Si elle devait choisir l'intégration avec le Samoa, cela ne poserait pas de problème à son pays car les Tokélaou et le Samoa avaient de nombreuses caractéristiques communes, notamment une langue similaire. En raison d'autres obligations, le Premier Ministre avait reporté à février 2003 une visite aux Tokélaou qui avait été prévue en 2002. Il prévoyait de voyager à bord d'un navire de police qui effectuait régulièrement des patrouilles entre le Samoa et les Tokélaou. Il s'agirait de la première visite d'un Premier Ministre du Samoa dans le territoire.

C. Réunions en Nouvelle-Zélande

1. Table ronde présidée par le Secrétaire d'État adjoint au Ministère des affaires étrangères et du commerce, M. Gordon Shroff

37. La rencontre organisée au Ministère des affaires étrangères et du commerce a rassemblé des membres de la Division des affaires de l'ONU et du Commonwealth, de la Division juridique et de la Division du Pacifique, ainsi que de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID). La Mission a été priée de

donner ses impressions suite à sa visite aux Tokélaou, puis les responsables néo-zélandais ont décrit les activités entreprises pour faciliter l'autonomie dans le territoire tout en veillant à ce que les capacités et le financement nécessaires soient disponibles. La Nouvelle-Zélande espérait pouvoir entamer des consultations avec les Tokélaou à propos de l'élaboration d'un cadre de relations d'ici à novembre 2002 (voir annexe II). Le cadre de relations servirait à :

- a) Reconfirmer l'engagement et les responsabilités qui continuent de lier les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande;
- b) Identifier les valeurs et principes constituant le fondement des liens entre la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou;
- c) Confirmer les termes en vertu desquels la Nouvelle-Zélande fournira aux Tokélaou une assistance économique et administrative suivie;
- d) Identifier les principes qui sous-tendent des thèmes comme la sécurité et la défense des Tokélaou, la participation des Tokélaou aux affaires régionales et internationales, le rôle de la communauté tokélaouane en Nouvelle-Zélande et le processus de décolonisation;
- e) Instituer des communications et des liaisons plus structurées entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande, afin que les questions qui concernent les deux parties puissent être traitées de façon plus rationnelle et systématique à l'avenir.

38. Le Secrétaire d'État adjoint a résumé la position du Gouvernement néo-zélandais en ces termes : la Nouvelle-Zélande était très satisfaite que sa coopération avec le Comité spécial soit considérée comme exemplaire et demeurait résolue à collaborer avec l'ONU et, plus concrètement, avec le Comité spécial pour faire avancer le processus de décolonisation des Tokélaou. Tout en comprenant que le Comité ne souhaitait pas accepter un processus ouvert, le mécanisme de décolonisation devait être adapté aux spécificités du Pacifique et des Tokélaou en particulier. Le Gouvernement néo-zélandais savait d'expérience qu'il était préférable de bien faire que de se précipiter. Le projet de nouvelle assemblée des Tokélaou visant à fournir le plus grand degré d'autonomie possible et les prochaines réunions consacrées au cadre de relations étaient la voie à suivre car les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande ne pouvaient traiter davantage de sujets à la phase conceptuelle en cours. Le cadre de relations expliciterait la base et les paramètres des liens entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande, afin que les deux parties aient un fondement net pour la planification et l'action. Il pourrait conduire à l'étude envisagée par la Mission pour diffuser les connaissances et la compréhension des trois options et leurs incidences et conséquences pour tous les habitants des Tokélaou. La Nouvelle-Zélande tiendrait le Comité spécial informé de l'évolution de la situation et continuerait à avancer dans le cadre des paramètres du programme de travail. S'agissant du statut de l'île Swains, question qui avait été portée à l'attention de la Mission dans les Tokélaou, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires étrangères a indiqué que la Nouvelle-Zélande avait encouragé les Tokélaou à développer et renforcer leurs liens culturels et économiques avec l'île. Il a également expliqué que l'administration actuelle de l'île avait été confirmée dans le cadre d'un traité international et que de ce fait, dans le contexte du droit international, une approche différente était nécessaire. S'agissant de l'économie des Tokélaou, le représentant de l'Agence néo-zélandaise d'aide internationale a décrit la volonté de la Nouvelle-Zélande d'appuyer l'autosuffisance à long terme des Tokélaou grâce au

développement économique et à la mise en place d'un fonds d'affectation spéciale (voir annexe III).

2. Réunion avec la communauté tokélaouane, Matauala Hall, Porirua

39. La Mission a été invitée à rencontrer un groupe représentatif des Tokélaouans originaires des trois atolls vivant dans la région de Wellington. Ces derniers souhaitaient entendre les impressions de la Mission à la suite de sa visite dans le territoire et avoir une occasion d'exprimer les vues de leur communauté. La Mission a expliqué que les Tokélaou, la Nouvelle-Zélande et l'ONU avaient récemment entamé un dialogue tripartite (dans le cadre du programme de travail du Comité spécial) visant à faire avancer la décolonisation du territoire. L'objectif de la visite dans les Tokélaou n'était pas, comme l'avait annoncé une chaîne de télévision locale, de parler de « l'indépendance pour les Tokélaou », mais plutôt de comprendre les conditions dans le territoire et de veiller à ce que les habitants soient au courant des trois options qui leur étaient offertes. La Mission avait été frappée par l'isolement des Tokélaou et la rareté des moyens de transport, tout en étant extrêmement impressionnée par la vigueur de la culture tokélaouane et par le projet de nouvelle assemblée. La Mission estimait que, malgré l'assistance fournie à ce jour, des besoins se faisaient sentir en matière de développement économique et d'amélioration des conditions de santé et d'éducation. Il était évident que les Tokélaou souhaitaient conserver des liens avec la Nouvelle-Zélande et que des réunions se tiendraient prochainement pour décider quelle sorte de liens existeraient entre eux. Les Tokélaouans devraient peut-être commencer à réfléchir au type de liens qu'ils voulaient avoir avec Wellington afin de pouvoir planifier leurs structures gouvernementales en conséquence. Le Comité spécial pouvait faciliter ce processus en aidant les habitants à s'informer sur les trois options et leurs incidences pour les Tokélaou. Entre temps, la Mission faisait grand cas de la coopération de la Nouvelle-Zélande en matière de décolonisation et de sa relation exemplaire et transparente avec la population tokélaouane. Enfin, la Mission a encouragé les Tokélaouans vivant à l'étranger à être unis et à proposer leur expérience professionnelle pour aider leur terre natale.

40. Parmi les questions soulevées par la communauté tokélaouane, on peut citer la difficulté et les coûts élevés pour se rendre dans les atolls; la vulnérabilité devant l'augmentation du niveau des mers et les ouragans et la nécessité de renforcer les digues de mer; l'absence de liens entre les Tokélaouans vivant en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux États-Unis et le souci de recouvrer la souveraineté sur l'île Swains. Plusieurs intervenants ont fait état de signes de progrès dans les atolls (le projet de nouvelle assemblée, le téléphone, la station de radio FM et l'électricité 24 heures sur 24), mais un intervenant a mis en question le prix du développement et a déclaré que l'isolement des Tokélaou était peut-être le seul moyen de protéger leur mode de vie unique. La plupart des orateurs estimaient que, quelle que soit l'option politique que les Tokélaou retiendraient, elles souhaiteraient maintenir des liens avec la Nouvelle-Zélande et auraient besoin d'une assistance financière considérable pour subvenir à leurs besoins. Par ailleurs, la communauté a souligné qu'elle souhaitait participer aux décisions relatives à l'avenir des Tokélaou.

3. Table ronde sur le thème « Comment les petits territoires peuvent-ils survivre et prospérer dans un monde décolonisé? »

41. La Mission a été invitée à participer à une table ronde sur le thème « Comment les petits territoires peuvent-ils survivre et prospérer dans un monde décolonisé? » en présence de membres de la Wellington Law School (Victoria University), des représentants du Ministère des affaires étrangères et du commerce, ainsi que d'autres experts et conseillers spécialistes des territoires insulaires.

42. Au début de la discussion, il a été noté que la plupart des tout petits territoires pouvaient survivre dans un monde décolonisé, mais qu'il semblait qu'ils ne prospéraient que rarement, du fait de leurs ressources limitées. La question de la population était cruciale. Dans le cas de Nioué, des Îles Cook et potentiellement des Tokélaou, la citoyenneté néo-zélandaise et l'augmentation des liaisons aériennes avaient entraîné une migration massive. Si l'on n'accordait pas une attention particulière à l'équilibre entre les lumières de la métropole et le soleil des îles, les habitants partiraient petit à petit en emportant leurs compétences avec eux. Le déclin démographique était également un facteur important car les îles étaient le foyer de la culture et de la langue. Nombre des petits territoires non autonomes restants semblaient peu enclins à renoncer au statu quo car ils étaient conscients de leur vulnérabilité. Les participants ont tenté d'envisager d'un oeil nouveau les options d'autodétermination disponibles. L'intégration et l'indépendance semblaient à chaque extrémité du choix, l'association libre étant entre les deux. Il conviendrait peut-être de s'attacher davantage à fournir des informations relatives aux différentes options et à leurs effets, ainsi que des assurances raisonnables pour l'avenir.

43. Les exemples de Nioué et des Îles Cook ont été examinés de façon approfondie, ainsi que leurs mécanismes constitutionnels et budgétaires par rapport à la Nouvelle-Zélande, le statut de la citoyenneté et la mesure dans laquelle elles avaient établi des relations internationales propres. Autre thème de discussion, les précédents établis par les anciens territoires sous tutelle du Pacifique, qui avaient négocié des accords de libre association après l'entrée en vigueur de leurs constitutions respectives, mais avant la fin de la tutelle. Par ailleurs, l'option de l'intégration et ses avantages ont été examinés en faisant référence à la relation de la Nouvelle-Zélande avec les îles Chatham. Certains des participants ont noté que, lorsqu'un territoire souhaitait adopter un arrangement proche de l'indépendance, il semblait nécessaire de mettre en place un partenariat transparent pour garantir une assistance administrative et économique qui rendrait attrayante la vie dans le territoire, enrayant ainsi l'exode des habitants tentés par la citoyenneté offerte par l'ancienne puissance coloniale. Des débats structurés réguliers semblaient être également le moyen d'éviter qu'une « autonomie assistée » devienne « une recolonisation ».

44. Pendant les discussions, il a été dit que trop d'attention était actuellement accordée à la gouvernance et aux arrangements administratifs et pas assez aux activités productives et créatrices de revenus. Parfois, le gouvernement étouffait les initiatives privées, contraignant ceux qui n'avaient pas d'emploi dans la fonction publique à émigrer. Il était nécessaire d'aider les individus capables dans les petits territoires à se construire une vie productive. Il a été également noté que, dans le cas des Tokélaou, l'autodétermination devait se faire selon leurs propres termes, à savoir, en protégeant leur culture traditionnelle tout en trouvant des méthodes modernes d'aller au-delà de leur économie de subsistance actuelle; l'important

n'était pas d'échafauder des théories à propos de l'avenir, mais de se pencher sur la situation des Tokélaou en 2002.

IV. Conclusions et recommandations

45. Comme cela est indiqué dans le communiqué de presse des Nations Unies GA/COL/3070, la Mission s'est rendue aux Tokélaou et en Nouvelle-Zélande pour examiner la situation sur le territoire en vue de définir, d'un commun accord entre les représentants des Tokélaou et ceux de la Nouvelle-Zélande, un programme de travail devant conduire à l'autodétermination des Tokélaou. Dans ce contexte, la Mission avait pour objectif d'examiner le statut des institutions gouvernementales des Tokélaou, leur évolution juridique et constitutionnelle, le développement économique et social et sa durabilité, et de faire des recommandations visant à faire progresser le processus d'autodétermination.

A. Statut des institutions gouvernementales et évolution constitutionnelle

46. La Mission note que le projet de nouvelle assemblée des Tokélaou, officiellement mis en place par le *Fono* général en juin 2000, est considéré par les représentants du territoire et la Puissance administrante comme le principal mécanisme permettant de construire une nation autonome qui repose sur une structure de village. Elle conclut que le projet jouit d'un appui général dans les atolls où il est perçu comme un outil propre au territoire devant lui permettre de générer une bonne gouvernance, des capacités accrues et un développement durable et d'arriver à l'examen de la question de l'autodétermination. Elle félicite la Puissance administrante pour l'appui qu'elle apporte au projet de nouvelle assemblée et note avec satisfaction l'assistance et le financement substantiels que le projet reçoit de l'Agency for International Development (AID) de Nouvelle-Zélande et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Mission recommande que le projet de nouvelle assemblée continue de recevoir le plein appui de l'Organisation des Nations Unies.

47. La Mission salue les mesures prises afin de maintenir une structure traditionnelle de gouvernance qui repose sur les conseils des anciens de chaque atoll comme fondement de la nation. Elle se félicite également des efforts poursuivis en vue d'assigner à ces conseils des équipes de conseillers dotés des compétences actualisées nécessaires. Elle note par ailleurs la nature de l'organe représentatif national des Tokélaou, à savoir le *Fono* général, composé de membres de chaque atoll élus au suffrage universel et du Conseil des *faipule*, dont les trois membres assurent l'administration nationale lorsque le *Fono* général ne siège pas. La Mission est consciente du fait que les Tokélaouans doivent encore régler certaines questions concernant la structure, la composition et les pouvoirs de leurs institutions gouvernementales et leurs interactions. Elle recommande que, au cours de ce processus, on continue à veiller à ce que la représentation aux niveaux villageois et national soit cohérente et porteuse d'une certaine cohésion, et à ce que tous les groupes sociaux aient le sentiment d'être représentés au stade des prises de décisions.

48. La Mission note que les questions constitutionnelles sont traitées dans le cadre du dialogue en cours entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande, et que les travaux menés en 1996 et 1997 en vue de produire une première ébauche de constitution devraient se poursuivre, sachant qu'ils font partie de la mise en place des nouvelles structures de gouvernance aux niveaux villageois et national et en sont aussi une conséquence. Dans le cadre du programme de travail devant aboutir à la décolonisation des Tokélaou, la Mission souhaite réaffirmer la volonté du Comité spécial de la décolonisation d'être tenu informé de l'évolution de la situation dans le domaine constitutionnel, surtout des conclusions des réunions du Comité constitutionnel spécial.

B. Développement économique et social et sa durabilité

49. La Mission note que les Tokélaouans et les représentants de la Nouvelle-Zélande sont parfaitement conscients des difficultés que le territoire doit surmonter du fait de son isolement, de sa petite taille, de la rareté de ses ressources naturelles et de la vulnérabilité de son environnement. Toutes les personnes concernées sont elles aussi d'avis qu'une stabilité financière accrue, assortie de meilleures capacités locales et de la création d'emplois productifs sont des éléments essentiels des progrès vers l'autodétermination.

50. La Mission reconnaît les efforts déployés par la Puissance administrante afin d'apporter aux Tokélaou une assistance économique considérable par l'intermédiaire de l'Agency for International Development de Nouvelle-Zélande, visant à appuyer les projets d'autonomie, la nouvelle assemblée des Tokélaou et le fonds d'affectation spéciale des Tokélaou qui devrait bientôt être créé (voir annexe III).

51. En outre, la Mission prend acte de l'aide que le PNUD, d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales – comme le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud – apportent aux Tokélaou afin d'aider le territoire à améliorer sa situation économique et sociale.

52. La Mission accorde une grande importance aux actions qui ont été menées depuis la précédente visite de la Mission en 1994 en vue de renforcer la base financière des Tokélaou. Les efforts déployés pour créer un fonds d'affectation spéciale destiné à garantir aux Tokélaou un revenu indépendant à long terme sont particulièrement importants. La Mission note que la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou ont affecté au fonds 3,4 millions de dollars néo-zélandais et 680 000 dollars néo-zélandais respectivement (les fonds des Tokélaou émanant de sa zone économique exclusive), et que la Nouvelle-Zélande a versé au fonds une contribution supplémentaire de 700 000 dollars néo-zélandais pour l'exercice biennal 2002-2003. La Mission recommande que le fonds d'affectation spéciale soit créé au plus vite et que les Tokélaou aient accès aux meilleurs conseils financiers disponibles pour garantir que leurs avoirs sont investis correctement.

53. La Mission note les recettes actuelles que le territoire dégage de la délivrance de licences de pêche, en vertu du Traité relatif à la pêche conclu entre les gouvernements de certains États insulaires du Pacifique et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (1987) et d'autres instruments. Elle partage les opinions exprimées dans les Tokélaou et à Wellington selon lesquelles l'une des meilleures chances pour le territoire d'atteindre la viabilité économique est de développer ses ressources marines. À cet égard, la Mission salue la récente admission des Tokélaou

en qualité de membre associé de l'Agence des pêches du Forum et espère que, par l'intermédiaire de l'Agence, le territoire aura accès à des aides supplémentaires qui lui permettront de mettre en valeur ses ressources halieutiques et de dégager encore d'autres gains de sa zone économique exclusive.

54. La Mission apprécie beaucoup les mesures qui sont prises afin de créer des emplois en dehors de la sphère du service public. Elle se félicite de ces initiatives, surtout des projets – comme ceux que le PNUD appuie – qui visent à faciliter la création de microentreprises pour les femmes et la formation professionnelle des jeunes.

55. Ayant fait l'expérience directe de l'isolement du territoire et des difficultés liées au transport en mer, la Mission partage l'avis de bon nombre de Tokélaouans qui affirment qu'un des principaux obstacles au développement économique du territoire est qu'il est si mal desservi. La Mission recommande qu'il soit sérieusement envisagé d'ajouter au service assuré actuellement par le navire *MV Tokelau* – dont le nombre de passagers et la charge utile sont limités et qui n'assure qu'une seule liaison entre le Samoa et les trois atolls – celui d'un ferry qui assurerait exclusivement des liaisons interatolls. En outre, la Mission pense qu'il faut créer un aéroport sur l'un des atolls.

56. En tant que petit territoire insulaire, les Tokélaou sont particulièrement sujettes aux conditions environnementales défavorables. La Mission note qu'il faut aider le territoire à reconstruire les digues, à développer des sources d'énergie renouvelables et à préserver le milieu marin. Elle salue l'assistance que l'Agency for International Development de Nouvelle-Zélande, le PNUD et le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud lui ont apportée à ce jour dans ces domaines et exprime le vœu qu'ils continueront de venir en aide au territoire si besoin est. Elle se félicite également de constater qu'à partir de 2003/2004, l'Agency for International Development de Nouvelle-Zélande mettra des fonds à la disposition du territoire pour que celui-ci mette en oeuvre un programme quinquennal concernant les besoins en matière d'infrastructures (digues, chenaux, quais et matériel de manutention). La Mission espère en outre que la récente admission des Tokélaou à l'Agence des pêches du Forum permettra au territoire d'obtenir une assistance supplémentaire précieuse pour la gestion de son environnement marin.

57. La Mission salue spécialement les progrès accomplis dans l'amélioration des conditions de vie dans les Tokélaou pendant la période qui s'est écoulée depuis la visite de la Mission en 1994, à savoir l'accès à l'électricité 24 heures sur 24 et l'installation de liaisons téléphoniques internationales. Les Tokélaouans apprécient grandement ces nouveaux services, mais la Mission se préoccupe de leur viabilité, compte tenu des subventions gouvernementales considérables dont ils bénéficient actuellement et du fait que, dans une société où les emplois rémunérés sont rares, les particuliers ont des difficultés à payer leurs factures d'électricité et de téléphone.

58. Une autre avancée dont peut témoigner la Mission est la création récente de stations de radio FM sur chaque atoll. La Mission s'en félicite et y voit un excellent outil de sensibilisation de la population à l'évolution politique, sociale et économique des Tokélaou, ainsi qu'un moyen de protéger le patrimoine culturel du territoire et d'augmenter les échanges de vues à l'intérieur de la collectivité. La Mission recommande que la radio FM soit également utilisée afin de sensibiliser la population au rôle de l'ONU dans le domaine de la décolonisation.

59. La Mission note la vitalité de la culture, de la langue et des traditions des Tokélaou et loue la persévérance et l'engagement dont font preuve tant le territoire que la Nouvelle-Zélande pour s'efforcer de les préserver.

60. S'agissant de l'enseignement dans les Tokélaou, la Mission a été informée que l'assistance que la Nouvelle-Zélande apportait au territoire actuellement consistait principalement à attribuer des bourses d'étude et à envoyer des enseignants volontaires, mais elle note que, donnant suite à une étude récente, les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande ont décidé d'agir d'urgence afin d'apporter au Ministère de l'éducation un appui technique et de formuler une stratégie globale pour déterminer les orientations de l'éducation sur le territoire.

61. La Mission se félicite de l'admission des Tokélaou à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en tant que membre associé (octobre 2001) et demande instamment à l'UNESCO de continuer à apporter tout l'appui disponible pour améliorer la situation des Tokélaou en matière d'éducation.

62. En ce qui concerne les conditions sanitaires aux Tokélaou, la population a exprimé à la Mission sa préoccupation devant la hausse des maladies liées au style de vie, le fait que deux des trois atolls n'aient pas de médecin à plein temps et le manque d'infrastructures. La Mission note qu'il ressort d'un récent examen du projet sanitaire financé par l'Agency for International Development de Nouvelle-Zélande qu'il est essentiel que les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande s'attaquent à de nombreux problèmes sanitaires. Dans cette optique, la Mission recommande que l'OMS appuie d'autres programmes d'éducation sanitaire dans les Tokélaou et envisage de mettre en place les conditions qui encourageraient, pendant une période donnée, le retour sur le territoire de médecins qui y feraient leur internat grâce à des bourses d'étude de l'OMS.

63. La Mission a noté que les Tokélaouans vivant à l'étranger souhaitaient être tenus informés de l'avenir de leur pays – et y participer – et considéraient que les Tokélaou devaient maintenir ses liens avec la Nouvelle-Zélande. La Mission salue la création de l'organisation « Les amis des Tokélaou », dans le cadre du projet de nouvelle assemblée, et l'initiative relative au transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), qui permettra aux Tokélaouans expatriés de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans leur pays et au renforcement de ses capacités, en le faisant bénéficier de leurs compétences professionnelles à court ou à moyen terme.

64. Tout en notant la valeur du caractère unique de chaque atoll, la Mission souhaite entériner l'action visant à renforcer l'unité entre les atolls afin de promouvoir l'identité nationale des Tokélaou et de permettre au territoire de mieux centraliser les ressources disponibles.

C. Recommandations relatives à l'avancement du processus d'autodétermination

65. La Mission attache une grande importance au dialogue que le Comité spécial entretient avec les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande et, plus particulièrement, aux efforts poursuivis depuis 2001 pour progresser dans la formulation d'un programme de travail devant aboutir à la décolonisation des Tokélaou. Elle est convaincue qu'il

est dans l'intérêt de toutes les parties concernées que des contacts soient établis régulièrement en vue d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.

66. La Mission note que les Tokélaou apprécient les relations qu'elles entretiennent avec leur puissance administrante et souhaitent maintenir des liens substantiels avec la Nouvelle-Zélande. Les nombreuses déclarations faites devant la Mission pendant sa visite sur le territoire laissaient entendre que toutes les formules d'autodétermination (libre association, intégration ou indépendance) restaient possibles, mais l'indépendance ressort clairement comme étant l'option la moins probable pour le territoire.

67. Tant les Tokélaou que la Nouvelle-Zélande attachent une importance majeure aux réunions sur le cadre de relations, qui devraient commencer en novembre 2002. La Mission note qu'en se mettant d'accord sur un tel cadre, les deux parties contribueront à réaffirmer leurs responsabilités et engagements mutuels et à déterminer les valeurs et principes qui constituent le fondement de leurs relations. Plus précisément, le cadre devrait confirmer les termes selon lesquels la Nouvelle-Zélande apportera une assistance économique et administrative permanente aux Tokélaou et arrêter les principes qui serviront de base au règlement des questions suivantes : sécurité et défense des Tokélaou et participation du territoire aux affaires régionales et internationales; rôle de la communauté tokélaouane en Nouvelle-Zélande; processus de décolonisation (voir annexe II). La Mission est convaincue que le cadre de relations devrait permettre de définir les étapes que les Tokélaou souhaiteront peut-être franchir à l'avenir. Elle demande que le Comité spécial soit tenu informé des conclusions de ces réunions.

68. Au cours des réunions dans les Tokélaou et avec la communauté tokélaouane en Nouvelle-Zélande, la Mission a noté que le grand public ne semblait pas comprendre clairement quel était le rôle de l'ONU dans la décolonisation et en quoi consistait chacun des trois statuts que peuvent choisir les territoires non autonomes. Lors de ces réunions, la Mission a passé énormément de temps à expliquer que l'autodétermination n'entraînait pas systématiquement une interruption des liens avec la Puissance administrante, mais qu'il s'agissait en fait d'un processus au cours duquel le territoire devait choisir le statut qui lui semblait le mieux adapté à ses besoins et ses ambitions. Compte tenu de la situation, la Mission a vivement recommandé, tant aux Tokélaou qu'à la Nouvelle-Zélande, d'envisager l'élaboration d'un programme d'éducation destiné à informer la population sur la notion d'autodétermination afin qu'elle soit plus apte à prendre un jour une décision sur cette question. La Mission est convaincue que les stations de radio FM créées récemment pourraient jouer un rôle capital dans un tel programme. Elle prie le Comité spécial d'apporter toute son assistance à cet égard.

69. La Mission note la position exprimée par les Tokélaou qui souhaitent avancer vers l'autodétermination à leur propre rythme afin de prendre le temps de régler les questions de gouvernance et de développement économique et de préciser la nature de leurs relations avec la Nouvelle-Zélande. Elle note également la position de la Nouvelle-Zélande qui préfère arriver à une solution satisfaisante plutôt que de régler la question des Tokélaou dans la précipitation et qui estime que le projet de nouvelle assemblée et les réunions sur le cadre de relations vont dans le bon sens. Tout en tenant compte de ces positions, la Mission souhaite souligner que son rôle consiste à faciliter le processus d'autodétermination. La Mission est profondément convaincue que, parallèlement aux initiatives en cours, les Tokélaouans pourraient procéder à un

premier examen des différents statuts d'autodétermination, ce qui serait constructif pour le processus. Elle recommande dans cette optique qu'une étude soit menée sur les différents statuts et les répercussions que chacun d'entre eux auraient sur les Tokélaou et que le Comité spécial appuie un tel projet. La Mission note que le bureau du PNUD à Apia a proposé d'aider à mener une telle étude.

70. Pour conclure, la Mission souhaite remercier une nouvelle fois les Tokélaouans et les représentants de la Nouvelle-Zélande pour le chaleureux accueil qu'ils lui ont réservé et la coopération dont ils ont fait preuve pendant sa visite sur le territoire et à Wellington.

71. La Mission exprime en outre sa gratitude au Gouvernement samoan pour son hospitalité et encourage le Samoa, en tant que premier voisin des Tokélaou – avec lesquelles il entretient de nombreuses relations commerciales et culturelles – à continuer d'apporter au territoire toute l'assistance nécessaire.

72. La Mission est convaincue que sa visite aux Tokélaou a livré à ses membres des enseignements précieux sur la situation du territoire et les initiatives que les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande prennent pour accroître son autonomie tout en y améliorant les conditions économiques. Elle pense par ailleurs que sa présence dans les Tokélaou a contribué à préciser les paramètres de la décolonisation, le rôle du Comité spécial et les objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

Notes

¹ Pour d'autres détails concernant la structure politique, économique et sociale du territoire, voir les derniers documents de travail sur les Tokélaou établis par le Secrétariat (A/AC.109/2001/5 et A/AC.109/2002/6).

² Au 1er septembre 2002, 1 dollar néo-zélandais équivalait à 0,47 dollar des États-Unis.

Annexe I

Déclaration du *faipule* Pio Tuia, *Ulu-o-Tokelau*, à la session extraordinaire du *Fono* général le 17 août 2002

C'est un privilège et un très grand honneur pour moi, *faipule* de Nukunonu et *Ulu-o-Tokelau*, de prendre la parole à cette session extraordinaire du *Fono* général. C'est un jour spécial. C'est un moment très spécial pour le territoire de Tokélaou de se retrouver avec son autorité de tutelle, l'Organisation des Nations Unies.

Nous rendons grâce au Seigneur tout puissant de vous avoir amenés jusqu'à nous sains et saufs à travers les airs et les océans. Nous le prions de bénir notre réunion et nos délibérations et de remplir nos esprits et nos coeurs de bonté et de générosité. Nous le remercions pour cette mission qui devrait trouver ici la paix et l'harmonie plutôt que de simples tentatives pour préserver la paix au Tokélaou.

Les membres du *Fono* général sont ici présents aujourd'hui. Ils sont ici avec l'autorisation et la bénédiction des anciens de leurs villages, dont certains nous honorent de leur présence parmi nous. Ils vous ont accompagnés, je crois, pour s'assurer que je vous rendrai fidèlement compte de leurs aspirations qu'ils vous ont communiquées au cours de ces deux dernières journées – et plus tôt aujourd'hui à Nukunonu!

En vérité, c'est en nous faisant leurs interprètes, les anciens des trois conseils de Fakaofu, d'Atafu et de Nukunonu, que mes collègues et moi-même autour de cette table sommes en mesure de vous accueillir chaleureusement et de vous souhaiter la bienvenue à cette session extraordinaire du *Fono* général.

Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la Mission et Président du Comité spécial, et membres de votre délégation, la dernière fois que je vous ai rencontrés, il y a à peine plus d'un mois, c'était dans le bâtiment de l'Organisation des Nations Unies sur l'île de Manhattan à New York. Aujourd'hui, je vous rencontre ici sur mon île. De même que pour l'Administrateur des Tokélaou dont le poste précédent avant de venir ici était en Chine, le contraste est gigantesque. Les différences sont presque incommensurables.

Alors que nous luttons pour essayer de comprendre le processus de décolonisation, nous ressentons parfois la profondeur de ce contraste. Néanmoins, nous n'avons cessé de persévérer parce que nous les Tokélaouans sommes entrés dans ce processus pour nos propres raisons, en abordant les problèmes dans notre propre perspective, en recherchant des arrangements de gouvernance et d'administration qui conviennent à nos petites îles.

Cependant, en dépit de ces différences, vous êtes ici. Afin de découvrir par vous-mêmes les réalités des Tokélaou. Pour rechercher un terrain commun pour aller de l'avant. Pour trouver par vous-mêmes les réalités de notre situation en vue de vous acquitter de vos responsabilités d'autorité de tutelle dans ce partenariat tripartite.

Nous sommes infiniment fiers de vous avoir parmi nous. Nous espérons que vous nous quitterez avec une appréciation et une connaissance plus approfondies de notre situation. Mais avant que vous ne nous quittiez, nous devons avant tout vous accueillir.

Nous vous souhaitons la bienvenue à cette session extraordinaire du *Fono* général. Nous accueillons avec satisfaction tous les visiteurs et invités, notamment la nouvelle représentante résidente du PNUD à Apia, Joyce Yu, ainsi que les membres de sa délégation.

Permettez-moi également de saluer ici la présence de l'Administrateur des Tokélaou, Lindsay Watt qui représente ici la Puissance administrante. Mais j'espère qu'il n'oubliera pas de mettre parfois son chapeau de Tokélaouan durant notre dialogue!

Ma déclaration au séminaire qui s'est tenu à Nadi, Fidji, en juin ainsi que celle que je vous ai faite peu après le même mois lors de la session annuelle du Comité spécial chargé d'étudier la situation des Tokélaou vous ont mis au courant, ainsi que les membres de votre mission, des tous derniers événements. Les informations communiquées régulièrement par la Puissance administrante au Comité pour l'établissement de son rapport annuel sur l'évolution aux Tokélaou sont pour le moins impressionnantes. Je dois féliciter l'Administrateur des Tokélaou à cet égard.

Le principal fait nouveau ainsi que relevé dans mes déclarations consiste dans la mise en place des arrangements relatifs à la gouvernance, au renforcement des capacités et au développement durable – sous les auspices du projet de nouvelle assemblée. Vous vous souviendrez que j'ai formellement soumis au Comité le rapport d'activité du projet couvrant les deux dernières années lorsque j'ai fait ma déclaration. Je ne vais par conséquent pas m'étendre longuement sur ces activités.

En lieu et place, permettez-moi de passer rapidement en revue avec vous quelques positions clefs, initiatives et points d'accord que nous avons arrêtés depuis que nous avons décidé de progresser sur le chemin de l'autodétermination et de tenter de vous en présenter le contexte au moment de votre visite en 2002 pour rappeler à notre peuple à quel stade nous nous trouvons dans le processus de décolonisation depuis la dernière mission de visite en juin 1994.

La situation dans laquelle nous nous trouvons, et les positions clefs, initiatives et points d'accord sont les suivants :

- Il n'y a pas de date fixée ni d'échéancier officiel que les Tokélaou devraient suivre pour exercer leur droit inaliénable de promulguer un acte d'autodétermination;
- Le Comité spécial a reconnu la situation unique des Tokélaou et en conséquence leur a fourni l'assurance qu'elles peuvent continuer de s'acheminer à leur propre rythme vers un acte d'autodétermination;
- Tant l'Autorité de tutelle que le Comité spécial et la Puissance administrante ont accepté la voie adoptée par les Tokélaou pour trouver leur modalité d'autodétermination – rechercher les points forts des institutions locales, renforcer celles-ci et leur donner des moyens d'action en les appuyant avec des systèmes modernes;
- Cette démarche part de la base de « corail » pour remonter vers le sommet à l'inverse des méthodes plus habituelles de directives peu flexibles adressées par le sommet à la base;

- Les progrès qui ont été accomplis récemment dans les arrangements de gouvernance villageoise présentent un potentiel de progression accélérée au cours des 6 à 12 prochains mois;
- Une forte priorité est attachée au développement économique durable en mettant l'accent sur la commercialisation des importantes ressources halieutiques des Tokélaou;
- Une grande part des attitudes des Tokélaouans relatives à l'autodétermination est empreinte de la crainte d'être négligés à l'avenir;
- L'accent est mis avant tout sur le processus et sur la nécessité de pleinement consulter la population, c'est-à-dire sans exclusion et en assurant sa pleine compréhension pour qu'elle prenne en charge ce processus et le rende dynamique;
- Évolution plutôt que dévolution des pouvoirs d'autonomie administrative et politique;
- Un accord à long terme est sur le point d'être conclu avec la Puissance administrante relatif à un fonds d'affectation spéciale en faveur des Tokélaou en vue de leur assurer un degré équitable d'indépendance financière.
- Le Gouvernement actuel en est à sa première année d'expérience « de gouverner » et est déterminé à obtenir les résultats escomptés qui figurent dans le plan stratégique de développement durable des Tokélaou pour les années 2002-2004;
- Les Tokélaou vont établir conjointement avec la Nouvelle-Zélande un état de la situation sur la poursuite de leurs pourparlers à propos de l'examen de l'appui à l'autonomie ainsi que l'accord sur le cadre de relations. Toutes ces activités importantes devraient être achevées d'ici à la fin 2002;
- Les Tokélaou sont attirés par une modalité qui pourrait s'avérer réalisable au titre du concept d'autonomie assistée d'Allison-Quentin Baxter;
- L'attention se porte actuellement sur le développement de l'autonomie et non uniquement sur l'élaboration d'un statut d'association libre avec la Nouvelle-Zélande – l'accent est avant tout placé sur l'autonomie;
- La pleine intégration doit faire encore l'objet d'une étude approfondie pour examiner ce qu'elle offrirait aux Tokélaou en vue de prendre une décision en pleine connaissance de cause sur l'autodétermination;
- Les Tokélaou ne seront pas en mesure d'avancer sur le chemin de l'autodétermination si des arrangements satisfaisants ne sont pas arrêtés de commun accord autant que faire se peut, relatifs à certaines questions, notamment appui soutenu et autres arrangements abordés dans « 1994 Voice of Tokelau ».

La majeure partie de ces points sont clairs et les positions des Tokélaou à leur égard sont bien connues et documentées. Il me paraît important de clarifier et de développer certaines des zones grises tout en formulant quelques prédictions hardies sur les éléments qui, à mon sens, sont susceptibles de nous permettre de faire des avancées significatives dans un proche avenir.

Mais tout d'abord, je tiens à déclarer catégoriquement que du point de vue des Tokélaou, toutes les options s'agissant d'effectuer un « choix » touchant au droit à un acte d'autodétermination sont ouvertes. La présente activité est compatible avec le développement de l'autodétermination interne – en mettant fortement l'accent sur des arrangements de gouvernance pour les villages, ni plus, ni moins. Cela ne signifie pas que nous penchons assurément vers un statut de libre association. Cela ne signifie pas non plus qu'il y aura pleine intégration. De fait, nous ne pouvons pas dire grand-chose de l'option de pleine intégration parce qu'elle n'a jusque là pas été étudiée ni discutée de quelque façon que ce soit.

Nous avons demandé au Gouvernement néo-zélandais de discuter de ce que représenterait l'option de pleine intégration. Nous considérons que cela fait partie intégrante de notre capacité de prendre une décision en connaissance de cause concernant l'option à retenir.

De surcroît, lorsque nos partenaires saisissent l'occasion d'examiner attentivement la nature de nos activités actuelles, nous portons nos efforts sur l'instauration d'arrangements internes et de structures susceptibles de nous fournir la capacité de nous gouverner nous-mêmes dans la plus large mesure possible. Les Tokélaou ont commencé à débattre de la nécessité de définir de façon approfondie ses relations avec la Puissance administrante de manière à être en mesure d'évaluer la nature exacte de ces relations. Il est important de le mettre noir sur blanc, pour que les données soient connues, de même que les éléments allant de soi au titre de droits légitimes.

Les activités relevées dans « 1994 Voice of Tokelau » représentaient des conditions préalables à l'étape suivante. Cette liste n'est pas encore entièrement réalisée, bien que des progrès aient été accomplis. Par exemple, le *Fono* général a désormais le pouvoir de légiférer sous réserve d'une clause d'annulation qui n'a pas encore été supprimée. Des progrès ont été enregistrés dans le domaine du transport maritime, mais des questions continuent d'être posées à propos du caractère approprié et de la qualité du seul et unique navire des Tokélaou. Note a été prise que la Mission n'a pas voyagé à bord de ce bateau. Ce fait parle de lui-même. Il existe des limites aux capacités actuelles des Tokélaou en matière de télécommunications. Il s'avère impossible d'accéder à un serveur local Internet en raison des limites techniques du système.

L'analyse de la situation des différents éléments de la relation entre la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou est une activité attendue depuis longtemps, qui promet d'éclairer les deux parties. De nombreux préalables sont à ranger dans cette catégorie, à l'instar d'autres encore. Ce bilan ainsi que le programme de travail lancé par les trois partenaires en 2001 déterminera de façon détaillée ce qui doit être planifié et ce qui doit être mis en oeuvre. Il est indispensable de rationaliser le programme de travail et les conclusions du bilan des relations.

L'activité parallèle, la formulation d'un cadre des relations, est attendue avec impatience. Les Tokélaou saisissent qu'un tel document contiendra les principes qui régiront le cadre de ces relations; les parties y conviendront des attentes de part et d'autre, de même que du moment où des consultations s'avéreront nécessaires. Le document contiendra aussi un cadre relatif à l'appui administratif qui permettra à chacune des deux parties de connaître la position de l'autre partie – un cadre qui dépasse celui des relations pour devenir un instrument améliorant la compréhension

mutuelle – un processus qui s’inscrit dans la continuité, indépendamment des changements de gouvernements successifs.

Il est prévu que ces activités seront achevées d’ici à la fin 2002. De fait, certaines seront terminées à temps pour le voyage du Conseil des *faipule* en Nouvelle-Zélande pour des pourparlers officiels au mois de novembre.

Une question qui continue de tenir à coeur la population tokélaouane est celle de l’île Swains. Ce problème est persistant et ne disparaîtra pas de lui-même. Je tiens à souligner que les Tokélaouans n’ont aucun désir de soulever une controverse ni de faire sensation. Ce qu’elles demandent à l’Autorité de tutelle et à la Puissance administrante – c’est de collaborer avec elles dans la recherche des voies possibles pour donner accès à la terre à des fins d’activités économiques. La poursuite d’un tel arrangement continuera d’être inscrit à l’ordre du jour des Tokélaou.

Au sein des Tokélaou, je suis enthousiasmé par les possibilités réelles de finalement mettre en place des structures de gouvernance locale dans tous les trois villages et leur *Taupulega* respectifs. L’engagement d’ouverture et la confiance manifestés à présent par le Conseil des anciens ou *Taupulega* de chacun des villages inspire mes commentaires. Je suis guidé par l’engagement du Conseil des *faipule* à l’égard du projet de nouvelle assemblée des Tokélaou et de l’impulsion significative accordée au renforcement des *Taupulega*, favorisant de la sorte l’émergence de structures de gouvernance adaptées aux situations spécifiques à chacun des villages. Nous sommes conscients, pour que ces structures soient efficaces et fortes, que nous devons avoir mis en place des arrangements de services à la fois fonctionnels et efficaces. J’ai bon espoir qu’avant la fin de l’année 2002, des structures rudimentaires de gouvernance existeront dans les trois villages et que les arrangements seront en place.

Conformément à nos efforts de faire du village le fondement effectif de la nation et de l’autorité villageoise la source de l’autorité, ou *pule*, pour les questions nationales, il appartient au *pule* de formuler les politiques de la nation. Cette autorité que nous, membres du *Fono* général, exerçons actuellement, nous, les *Taupulega* de chaque village, nous accepterons ce *pule* qui a été directement transféré par l’Administrateur des Tokélaou. Comme vous le savez, ce *pule* est présentement délégué au *Fono* général et au Conseil des *faipule* lorsque le *Fono* n’est pas en session. Le *Taupulega*, à son tour, nous le déléguera, à nous membres du *Fono* général, parce que nous représentons nos villages dans le forum national.

Cette méthode à la fois nouvelle et naturelle de rapatrier de l’étranger l’autorité ou *pule* pour lui donner la place qui lui revient, pourrait bien devenir une partie de la seconde ébauche de la Constitution, ce qui pourrait être une conclusion réaliste de la réunion de novembre 2002 du Comité constitutionnel spécial. Tant qu’il y a de l’espoir, on trouve la voie à suivre. Tant que la foi éclaire les coeurs des femmes et des hommes, on trouve la voie à suivre. Là où est Dieu, il y a toujours un chemin.

Vous avez voyagé jusqu’ici avec notre nouvelle voisine, Joyce Yu. Madame, nous sommes heureux que vous ayez choisi Tokélaou pour votre première visite. En présence de la Mission du Siège de l’Organisation des Nations Unies, laissez-moi vous exprimer les remerciements sincères et chaleureux de la population tokélaouane pour l’assistance apportée au fil des années par le bureau du PNUD à Apia à notre petit pays.

Conjointement avec mes collègues du Conseil des *faipule*, j'ai approuvé l'esquisse de programme multipays pour la période 2003-2007. Nous sommes convenus des domaines prioritaires du nouveau cycle de programmation qui débutera en janvier 2003. Peut-être aimeriez-vous développer ceux-ci lorsque nous serons parvenus à ce point de l'ordre du jour au *Fono* général où vous serez invitée à prendre la parole à cette occasion.

En attendant, je formule le voeu que vous-même et le reste de votre délégation auront eu un voyage fructueux et nous nous réjouissons de collaborer avec vous au cours de ces prochaines années.

Je souhaiterais terminer ma déclaration en prenant acte que le monde extérieur, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses organismes ainsi que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande – sont présents, les bras ouverts, prêts à aider, guider le cas échéant, et appuyer les Tokélaou.

C'est pour nous une situation très propice et nous souhaitons qu'elle perdure. À cette fin, nous sommes conscients qu'il nous appartient de jouer notre rôle et, autant que faire se peut, d'accomplir ce que nous avons annoncé.

Les trois partenaires peuvent se féliciter du climat positif qui nous entoure parce que des progrès sont accomplis. Ceci augure bien de l'avenir. À cet égard, nous nous devons de vous remercier très sincèrement et d'exprimer notre profonde gratitude pour l'intérêt soutenu que le Comité spécial accorde aux Tokélaou. Notre petite île parviendra certainement à survivre grâce à cet appui continu.

Enfin, il me tient à coeur d'exprimer aussi ma sincère gratitude au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en la personne de l'Administrateur des Tokélaou pour son aide financière ininterrompue et ses conseils, et plus particulièrement, pour la patience et la sagesse dont il fait preuve en collaborant avec les Tokélaou pour retrouver leur authenticité.

Merci et que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies et tous ses organismes, ainsi que le Comité spécial, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou.

Annexe II

Note pour la réunion entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande prévue en novembre 2002 : cadre formel de relation entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande

Pourquoi développer un cadre de relation?

Le cadre de relation doit définir clairement ce que les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande attendent l'un de l'autre et leurs responsabilités mutuelles. Au sein d'une structure claire, approuvée par elles, les deux parties pourront définir, progressivement et en toute assurance, des objectifs communs. Le cadre de relation constituera également un terrain d'entente à partir duquel les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande pourront continuer de construire et de faire progresser leur relation.

Qui décide du contenu du cadre de relation?

Les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande vont élaborer le cadre de relation ensemble, au cours de consultations et de discussions. Il est indispensable que les deux parties contribuent réellement et à égalité au développement du cadre de relation.

Quelle forme prendra le cadre de relation?

La Nouvelle-Zélande a commencé à élaborer un premier projet de cadre qui doit être examiné avec les Tokélaou mais la forme finale du cadre n'est pas encore connue. Elle prévoit que le cadre de relation :

- Réaffirmera les engagements et les responsabilités mutuels des Tokélaou et de la Nouvelle-Zélande;
- Identifiera les valeurs et principes sur lesquels repose la relation entre la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou;
- Confirmera les termes selon lesquels la Nouvelle-Zélande fournira une assistance économique et administrative suivie aux Tokélaou;
- Définira les principes qui sous-tendent des questions telles que la sécurité et la défense des Tokélaou; leur participation aux affaires régionales et internationales; le rôle de la communauté tokélaouane en Nouvelle-Zélande et le processus de décolonisation;
- Instituera une communication et des liaisons plus structurées entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande afin qu'à l'avenir, les deux parties puissent examiner leurs problèmes communs d'une manière plus stratégique et systématique.

En résumé, le cadre de relation précisera les bases et les paramètres de la relation entre les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande afin de pouvoir envisager la planification et l'action dans un cadre clair. Il est prévu que le cadre de relation se situera au niveau des principes. Ayant pour objet de servir de guide pratique, il ne

contiendra pas de détails relatifs à des projets, initiatives ou niveaux de financement précis.

Quel est le rapport entre le cadre de relation et le bilan des relations?

Le cadre de relation sera une partie importante de l'analyse des relations. La mise au point du cadre permettra de définir les principaux sujets de préoccupation communs aux Tokélaou et à la Nouvelle-Zélande. Certains de ces problèmes seront abordés dans le cadre de relation, les autres pourront être examinés systématiquement lorsque, grâce au cadre de relation, des discussions plus structurées auront été organisées entre les partenaires.

À quelle date le cadre de relation sera-t-il prêt?

Le calendrier de l'élaboration du cadre est à l'étude. La Nouvelle-Zélande a entamé l'élaboration de la première version d'un projet de cadre et espère pouvoir la communiquer aux Tokélaou avant la fin du mois d'octobre 2002. La Nouvelle-Zélande espère que la version finale du cadre pourra être adoptée au cours du premier trimestre 2003.

Annexe III

Note sur l'assistance économique fournie aux Tokélaou par la Nouvelle-Zélande

Par l'entremise de l'Agence néo-zélandaise de développement international, la Nouvelle-Zélande a fourni aux Tokélaou une assistance économique répartie comme suit au cours de l'exercice financier 2002-2003 :

<i>Millions de dollars de la Nouvelle-Zélande</i>	
Appui à l'autonomie (appui budgétaire)	4,75
Appui aux projets	2,00
Projet « Nouvelle assemblée des Tokélaou »	0,65
Contribution au fonds d'affectation spéciale	0,70
Total	8,10

A. Appui à l'autonomie

Cette somme forfaitaire annuelle constitue environ 70 % des recettes budgétaires des Tokélaou et a pour objet de couvrir les principales activités gouvernementales dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Le niveau de l'appui à l'autonomie est en cours d'examen. L'étude doit aboutir à une évaluation de l'adéquation du niveau actuel de l'appui budgétaire et de l'efficacité de l'utilisation actuelle des ressources. Elle déterminera le volume des ressources qui seront nécessaires à la mise en place des structures de la nouvelle assemblée. Cette étude devrait être achevée avant l'adoption de nouvelles décisions au sujet de l'allocation de ressources pour la période 2003-2004.

B. Appui aux projets

Dans le cadre des allocations à l'appui aux projets, les principales activités convenues par la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou comprennent notamment :

Santé

Un médecin établi en Nouvelle-Zélande a été engagé par l'Agence néo-zélandaise du développement international afin d'appuyer le Département de la santé tokélaouan et de coordonner un certain nombre d'activités, notamment le recrutement de médecins suppléants, les évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Zélande, la formation et l'achat de matériel médical. Une évaluation récente de ce projet a confirmé la nécessité d'une action de la part de la Nouvelle-Zélande et des Tokélaou afin de résoudre les nombreux problèmes que posent les services de santé tokélaouans;

Enseignement

Les ressources sont consacrées actuellement aux bourses et au recrutement d'enseignants volontaires mais, selon une récente étude de portée sur le système éducatif tokélaouan, il serait préférable de fournir un appui technique immédiat au Ministère de l'éducation et d'élaborer une stratégie globale pour déterminer les orientations de l'éducation aux Tokélaou. Les Tokélaou et la Nouvelle-Zélande ont convenu de prendre d'urgence des mesures donnant suite à ces recommandations;

Infrastructure

Un projet de 1,8 million de dollars de la Nouvelle-Zélande concernant la fourniture d'électricité au diesel 24 heures par jour dans les trois atolls est aux deux tiers achevé. À la suite de discussions entre l'Agence néo-zélandaise du développement international et le PNUD, le PNUD et l'UNESCO se sont engagés à assumer la responsabilité de la gestion du volet de l'énergie photovoltaïque de ce projet, auquel participe également la France.

Un projet – pour un montant de 1 million de dollars de la Nouvelle-Zélande, de remise en état des écoles et des hôpitaux, est sur le point de reprendre dans le cadre d'une gestion villageoise. Les besoins actuels en matière d'entretien seront étudiés dans le contexte de l'examen de l'appui à l'autonomie.

Une fois que les projets relatifs à l'entretien et à l'énergie auront été menés à bien, des capacités de financement et des capacités locales seront disponibles à partir de 2003-2004 afin de mettre en oeuvre un programme quinquennal de développement des infrastructures répondant aux problèmes urgents relatifs aux digues, aux quais, aux chenaux navigables ainsi qu'au matériel de manutention.

C. Projet de nouvelle assemblée des Tokélaou

Au cours des trois dernières années, des fonds supplémentaires, « de transition », ont été alloués au projet de nouvelle assemblée pour les Tokélaou, en concertation avec le PNUD. La contribution de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international a été utilisée dans le cadre des activités de renforcement des capacités des villages, de la gestion des projets, de la formation des petits entrepreneurs et de la création du réseau des Amis des Tokélaou. D'autres fonds, combinés à l'assistance technique apportée par le Ministère du développement économique de la Nouvelle-Zélande, ont été fournis afin de créer des stations de radio FM.

Compte tenu de l'analyse des possibilités des Tokélaou pour ce qui est du développement de l'industrie des pêcheries envisagé, en 2002, dans le cadre du projet de nouvelle assemblée des Tokélaou, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international est disposée à apporter son soutien aux opérations bien conçues et commercialement viables dans ce domaine.

D. Fonds d'affectation spéciale

La Nouvelle-Zélande et les Tokélaou se sont engagées de concert à créer un fonds d'affectation spéciale destiné à assurer, à terme, un revenu indépendant aux Tokélaou. En attendant que toutes les questions relatives à la création du fonds aient

été résolues, la Nouvelle-Zélande et les Tokélaou ont réservé pour le fonds les sommes de 3,4 millions et 680 000 dollars de la Nouvelle-Zélande, respectivement. L'Agence néo-zélandaise pour le développement international a alloué une somme supplémentaire de 700 000 dollars de la Nouvelle-Zélande pour la période 2002-2003.

Annexe IV

Itinéraire et activités de la Mission organisée en août 2002

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Activités</i>
Mardi 13 août	Apia	Arrivée de la Mission en provenance de New York
Mercredi 14 août	En mer	Traversée à destination des Tokélaou
Jeudi 15 août	Fakaofu	Arrivée en provenance d'Apia Réunion avec le <i>Taupulega</i> (Conseil des anciens) et la population de Fakaofu Visite du village Visite de l'hôpital de Fenuafala Visite de l'école Tialeniu Visite de Tele Tok Company Départ pour Atafu
Vendredi 16 août	Atafu	Arrivée en provenance de Fakaofu Réunion avec le <i>Taupulega</i> (Conseil des anciens) et la population d'Atafu Visite du village Visite de la station radio FM Visite de l'hôpital Départ d'Atafu
Samedi 17 août	Nukunonu	Arrivée en provenance d'Atafu Réunion avec la population de Nukunonu Réunion avec le <i>Taupulega</i> (Conseil des anciens) Plantation de jeunes plants de cocotier (<i>pula-pula</i>) par les membres de la délégation Visite du village Visite de l'école Matiti Visite de la station de radio FM Réunion avec le <i>Fono</i> général Départ pour Apia
Dimanche 18 août	En mer	Arrivée à Apia (dans la soirée)
Lundi 19 août	Apia	Réunion avec les représentants de l'OMS, la FAO et l'UNESCO Réunion au siège du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement
Mardi 20 août	Apia	Réunion avec le Premier Ministre du Samoa
Mercredi 21 août	Apia	Départ pour la Nouvelle-Zélande (traversée de la ligne de changement de date)

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Activités</i>
Jeudi 22 août	Wellington	Arrivée à Apia Table ronde, présidée par le Secrétaire d'État adjoint du Ministère des affaires étrangères et du commerce, avec les représentants de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, et avec la Division des affaires de l'ONU et du Commonwealth ainsi que la Division des affaires juridiques et celle du Pacifique
Vendredi 23 août	Wellington	Réunion avec les représentants de la communauté tokélaouane Table ronde sur le thème : « Comment les petits territoires peuvent-ils survivre et prospérer dans un monde décolonisé? » Fin de la Mission
